

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 17 octobre 2022 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

1130, rue Donat

Demande déposée le 22 août 2022 par le Groupe HBG concernant le lot 3 142 196 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 1130, rue Donat, à Magog.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour un garage existant, une marge de recul avant de 5,6 mètres sur la rue Eddy alors que le règlement de zonage numéro 2368-2010 exige une marge avant minimale de 6,0 mètres.

Donné à Magog, le 21 septembre 2022.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe
